

Affaire Fiona : un procès en pleine déliquescence

LE PUY-EN-VELAY FAITS DIVERS JUSTICE HAUTE-LOIRE

Publié le 09/02/2018 à 07h21



Mes Lebert et Grimaud ont tenté, jeudi encore, de bousculer les deux accusés. En vain © Rémi DUGNE
Le second procès en appel de Cécile Bourgeon et Berkane Makhoulf, devant la cour d'assises de la Haute-Loire, s'enlise lentement mais sûrement. Récit d'un naufrage en cours.

Silence, on coule. Jeudi encore, pour la vingt-quatrième journée (*), une cour d'assises a tenté de dessiner une ébauche de vérité dans « l'affaire Fiona ». Pour un résultat toujours aussi famélique.

Au milieu de ce désastre jalonné d'auditions fleuves et sans intérêt, de futiles escarmouches entre avocats et de changements incessants de programme, les faits en eux-mêmes n'ont toujours pas été abordés en profondeur. Deux représentantes de parties civiles s'y sont bien essayées, en fin de matinée. L'une et l'autre se sont heurtées à la virulence d'une Cécile Bourgeon passablement agacée.

« Pour moi, le jugement est déjà fait. Les dés sont jetés »

CÉCILE BOURGEON

Interrogée d'abord par Me Grimaud (association Innocence en danger), la mère de Fiona perd vite ses nerfs. « Vous, vous devriez savoir qu'il faut être neutre pendant un procès, ne pas se divertir et aller dire "elle, il faut lui mettre trente ans" (de réclusion, NDLR) », lance-t-elle sèchement.

Cette allusion à peine voilée à l'épisode de l'apéritif qui aurait réuni le président de la cour et certains avocats des parties civiles, la semaine dernière, dans un hôtel ponot, est suivie d'une conclusion tout aussi lapidaire. « Pour moi, le jugement est déjà fait. Les dés sont jetés », s'insurge la jeune femme avant de rasseoir aussitôt.

A lire aussi : [Tension, rupture, incident... la première semaine en images](#)

« Arrêtez de dire n'importe quoi ! »

Puis c'est au tour de Me Lebert, l'un des conseils du père de Fiona, de lancer l'offensive. L'avocate fait remarquer à Cécile Bourgeon que le pyjama retrouvé par les enquêteurs sur le lit de l'enfant, au lendemain de son soi-disant « enlèvement » dans un parc clermontois, ne portait pas son ADN. La réponse fuse depuis le box : « Fiona l'avait bien mis ce pyjama. Arrêtez de dire n'importe quoi ! »

Me Lebert enchaîne sur les conditions de la découverte du corps inanimé de la fillette, que les accusés situent au matin du 12 mai 2013, dans sa chambre. « J'ai déjà expliqué tout ça. J'ai pas envie de me répéter encore », balaie Cécile Bourgeon, visage fermé.

A lire aussi : [Affaire Fiona : ces détails qui ne collent pas](#)

La même sortira de sa torpeur une dernière fois dans l'après-midi, l'espace de quelques secondes, en réaction à une nouvelle question de Me Lebert. « Si vous essayez de me mettre en difficulté, vous n'y arriverez pas », prévient-elle.

On n'en saura pas plus. Et surtout rien sur l'essentiel. Les anciens compagnons se renvoient invariablement la responsabilité des coups qui auraient entraîné la mort de Fiona. Et tous deux s'accrochent encore au scénario de l'inhumation improvisée de la petite dépouille dans un lieu indéterminé et introuvable, « autour d'Aydat ».

Encore loin du verdict initialement prévu ce vendredi soir...

Dans ce procès désespérement stérile, desservi par un président aux abonnés absents, la parole de Nicolas Chafoulais aurait pu servir d'électrochoc, jeudi soir. Mais le passage à la barre du père de Fiona a été renvoyé in extremis au lendemain. À 20 h 30, au terme d'un énième monologue vain et confus d'un proche de Cécile Bourgeon, décision a été prise de suspendre l'audience.

De retard en retard, le verdict, initialement prévu ce vendredi soir, est maintenant annoncé pour samedi... ou même dimanche.

() Le procès en première instance, à Riom, avait duré dix jours. Auxquels il faut ajouter les cinq jours du premier procès en appel avorté, en octobre dernier, et les neuf jours d'audience déjà écoulés depuis le 29 janvier.*

A lire aussi : [Tous nos articles sur le procès en appel de l'affaire Fiona](#)

Stéphane Barnoin